

## MOTION

### de Roland du Bois au Conseil communal du 29 avril 2015 pour une révision du PGA (plan général d'affectation)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la révision du Règlement communal sur les construction (RCATC) en tant que membre de la commission nommée par la Municipalité, j'ai fait plusieurs propositions de modifications du Règlement et également du plan général d'affectation. Ces propositions datent de 1998, elles n'ont malheureusement pas été prises en considération ce que je déplorais à l'époque surtout que cette commission extra parlementaire n'a plus été convoquée pour la révision du règlement.

En octobre 2000, dans son préavis 19 au Conseil communal, la Municipalité présentait une modification du RCATC. Lors de cette séance j'ai fait plusieurs propositions d'amendement qui n'ont pas été retenues par notre conseil.

Je ne désire pas revenir sur les amendements proposés mais certains de ces amendements se seraient avérés utiles lors de l'analyse de certains projets présentés depuis. Lors de cette séance, j'avais même prédit une prolifération de toits arrondis à Pully car c'était le seul toit qui permettait en volumétrie l'utilisation maximum des combles.

Le plan général d'affectation n'a présenté aucune modification des différentes zones à bâtir si ce n'est les zones réservées à des plans spéciaux. Ces zones datent de plus de 20 ans et suite aux directives du canton et de l'aménagement du territoire proposant la densification des zones urbaines je pense qu'il est temps de procéder à une révision de ce PGA.

En 1998, j'ai fait la proposition de passer la zone villas en faible densité pour ainsi ralentir la prolifération de petits bâtiments juxtaposés comportant trois appartements, un appartement par niveau. Cette démarche aurait évité la construction de petits bâtiments comportant une cage d'ascenseur et une cage d'escalier pour un appartement par niveau. De plus, l'intégration dans le site présente des distances minimums entre bâtiments soit 10 m, alors que la réunification de ces volumes avec une seule cage et un seul ascenseur permettrait de doubler les distances entre les bâtiments de cette zone.

Force est de constater que les zones villas situées le long de la voie de chemin de fer mais, surtout, prises en étau entre des zones de forte ou moyenne densité n'ont plus lieu d'être. Il me paraît donc évident que la densification de certaines zones permettrait de répondre aux besoins de logements à loyers abordables sur notre commune. Cette densification ne devrait pas être réalisée uniquement dans le cadre des plans spéciaux du centre de notre ville mais également en périphérie le long des grands axes routiers ou ferroviaires.

La spécificité de Pully devrait permettre de maintenir la zone villas dans les quartiers présentant de belles propriétés et répondre ainsi à l'initiative populaire des Jeunes Verts qui désirent la densification de toutes les zones villas.

Je demande donc au Conseil communal d'appuyer ma demande de révision de notre plan général d'affectation et de transmettre cette motion à une commission ad hoc pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre soutien.

Roland du Bois

Pully, le 27 mai 2015